

COMMUNE DE CHÂTEL-SUR-MONTSALVENS

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL / REVISION

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Ech 1/5000

CHAT 22.03

ENQUETE PUBLIQUE AUX CONDITIONS D'APPROBATION PAR LA DAEC DU 02.09.2020

URBASOL SA ROUTE JO-SIFFERT 4 1762 GIVISIEZ DATE: NOV 2020

ZONES D'AFFECTATION

Zones à bâtir

- ZCV ZONE DE CENTRE VILLAGE
- ZRFD ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
- ZIG ZONE D'INTERET GENERAL

Zone agricole

- ZA ZONE AGRICOLE

Autre zone

- AF AIRE FORESTIERE

ELEMENTS SUPERPOSES

Secteurs superposés

- CARTE DE DETAILS DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- CARTE DE DETAILS DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- CARTE DE DETAILS DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
- PRESCRIPTIONS PARTICULIERES SECTORIELLES (PPS)
- SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

ESPACE RESERVE AUX EAUX

Les dispositions de l'article 51 du RCU « prescriptions particulières relatives aux eaux » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

Périmètres superposés

- PPN PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE
- PPNP PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE " Vallée de la Jogne "
- ISOS PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT (ISOS) - Catégorie 2

Eléments protégés superposés

- ARBRE - BOISEMENT HORS FORET (en zone à bâtir)

Selon la LPNat : LES BOISEMENTS HORS-FORÊT EN DEHORS DE LA ZONE A BÂTIR SONT PROTEGES

- COURS D'EAU A CIEL OUVERT ET ETENDUE D'EAU
- IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
- OBJETS IVS D'IMPORTANCE NATIONALE - Catégorie 2

Autres éléments superposés

- BATIMENT EXISTANT NON SOUMIS A L'IBUS
- CONSTATATION DE NATURE FORESTIERE EFFECTUEE

INFORMATIONS INDICATIVES

- COURS D'EAU SOUS TUYAU (Tracé exact)
- SITE POLLUE
- ZONE DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES LEGALISEES
- BATIMENTS NON CADASTRES
- PÂTURAGE BOISE DENSE
- LIMITE COMMUNALE

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR SONT INDIQUEES SUR LE PAZ A TITRE INDICATIF.
LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHÂTEL-SUR-MONTSALVENS
mail: commune@chatel-montsalvens.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail: info@urbasol.ch

Mise à l'enquête publique par publication dans les feuilles officielles (FO) n° 47, du 20 novembre 2020.

Adopté par le Conseil communal de la commune de Châtel-sur-Montsalvens, le

La Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur:

1'164'500

+

+

+

+



1'164'000

+

+

+

+

1'163'500

+

+

+

+

1'163'000

+

+

+

+

1'162'500

+

+

+

+

1'162'000

+

+

+

+

Décision du 28.04.2010

Décision du 28.04.2010

Décision du 08.06.2016

Décision du 28.04.2010

Décision du 28.04.2010

© Etat de Fribourg

BASE CADASTRALE MISE A JOUR JUILLET 2018

RESO TECHNIQUE & GESTION
DU TERRITOIRE

CP 2060
Rue Pierre-Alex 11
1630 Bulle 2
Tél. 026 912 00 33
Fax 026 912 04 26
www.reso-sa.ch
admin@reso-sa.ch